

## LES FACTIONS A BYZANCE

Les factions, τὰ μέρη <sup>1</sup>, οἱ δῆμοι <sup>2</sup>, à la fois sociétés de courses, associations politiques et garde civique, jouèrent à Byzance, au moins pendant les premiers siècles, un rôle considérable sans doute, mais dont il ne faut pas cependant exagérer l'importance.

Il n'y avait, en réalité, que deux factions, dont la rivalité troubla souvent la paix publique : les Bleus, οἱ Βένετοι, et les Verts, οἱ Πράσινοι. L'existence de ces deux factions est attestée par tous les historiens, Procopé <sup>3</sup>, Malalas <sup>4</sup>, Théophylacte Simokatta <sup>5</sup>, Théophane <sup>6</sup>, le Livre des Cérémonies <sup>7</sup>.

Chaque faction était divisée en deux sections : La faction des Bleus comprenait les Bleus de Péra, ὁ περατικός δῆμος τῶν Βενέτων <sup>8</sup>, et les Bleus de la Ville, appelés aussi les Blancs, ἡ πολιτικὴ τοῦ μέρους τῶν Βενέτων <sup>9</sup>, τῆς πολιτικῆς τὸ μέρος τῶν Βενετῶν <sup>10</sup>, ὁ δῆμος τοῦ Λευκοῦ <sup>11</sup>, ὁ Λευκός <sup>12</sup>. La faction des Verts comprenait les Verts de Péra, ὁ περα-

---

<sup>1</sup> Τὰ μέρη, Cer. I,40,204 ; I,41,213 ; I,44,226 ; Chr.Pasc. 288, 620 ; Theoph. 279 et les autres historiens et chroniqueurs.

<sup>2</sup> Οἱ δῆμοι, Cer. I,1,12 : οἱ τοῦ μέρους ἦγουν ὁ δῆμος et passim ; Chr.Pasc. 608, 624 ; Proc.Bel.Pers. 119 ; Theoph. 283, 284, 349, 357, 431 ; οἱ τῶν δήμων, Theoph. 278.

<sup>3</sup> Proc.Bel.Pers. 119 : οἱ δῆμοι ἕξ τε Βενέτους ἐκ παλαιοῦ καὶ πρασίνους. Cf. Proc.Hist.arc. 47 : τοῦ τε δήμου ἐκ παλαιοῦ ἕξ μοίρας δύο διεστηκότος.

<sup>4</sup> Malalas 474 : τὰ ἀμφοτέρω μέρη.

<sup>5</sup> Theoph. Simoc. 327 constate également l'existence de deux couleurs des factions.

<sup>6</sup> Theoph. 370 : ἀταξία τῶν δύο μερῶν.

<sup>7</sup> Cer. I,40,205 : τὰ δύο μέρη ; cf. Cer. I,42,216. — Cer. II,21,617 : ἀπὸ τῶν δύο μερῶν τῶν δημοτῶν ; Cer. I,66,300 : ἀποκόμβιον τῶν δύο μερῶν ; Cer. I,9,61 : οἱ δήμαρχοι τῶν δύο μερῶν ; Cer. I,96,438,439 : τὰ δύο μέρη τοῦ δήμου... ; Cer. II,55,803 : διὰ τῶν δύο μερῶν Βενέτων τε καὶ Πρασίνων.

<sup>8</sup> Cer. I,1,12,32 ; I,2,35 - 36 ; I,8,55 et passim.

<sup>9</sup> Cer. I,10,83,84.

<sup>10</sup> Cer. I,17,106.

<sup>11</sup> Cer. I,1,14,32 ; I,17,108 ; I,2,37 et passim : ὁ δῆμος τοῦ λευκοῦ.

<sup>12</sup> Ὁ λευκός, Cer. I,69,311 ; II,15,589.

τικὸς δῆμος τῶν Πρασίνων <sup>1</sup>, et les Verts de la Ville ou Rouges, οἱ Πράσινοι τῆς πολιτικῆς <sup>2</sup>, τῆς πολιτικῆς τὸ μέρος τῶν Πρασίνων <sup>3</sup>, ὁ δῆμος τοῦ Ῥουσίου <sup>4</sup>, ὁ Ῥούσιος <sup>5</sup>. Les sections pératiques et urbaines des factions sont nettement distinguées par les textes <sup>6</sup>.

L'identité des Bleus de la Ville avec les Blancs et des Verts de la Ville avec les Rouges est hors de doute. Le Livre des Cérémonies, récapitulant les réceptions faites par les Bleus et les Verts de la Ville, les attribue aux Blancs et aux Rouges <sup>7</sup>. Le Livre des Cérémonies oppose, d'ailleurs, indifféremment aux Bleus et aux Verts de Péra, tantôt les Bleus et les Verts de la Ville <sup>8</sup>, tantôt les Blancs et les Rouges <sup>9</sup>.

Lorsque le Livre des Cérémonies oppose les Bleus et les Verts, sans autre indication, aux Blancs et aux Rouges <sup>10</sup>, les premiers sont les Bleus et les Verts de Péra. Le fait est certain, car, d'après le second texte, les Bleus en question sont associés avec le Domestique des Nouméra, remplaçant le Domestique des Scholes et les Verts en question sont associés avec le Domestique des Murs, remplaçant le Domestique des Excubiteurs. Or, on sait que les Bleus de Péra relevaient du Domestique des Scholes et les Verts de Péra du Domestique des Excubiteurs.

Lorsque le Livre des Cérémonies oppose les Bleus et les Verts de Péra aux Blancs et aux Verts, sans autre indication, ces derniers ne peuvent être que les Bleus et les Verts de la Ville, autrement dit, les Blancs et les Rouges. Dans les ballets de la cour, *σάξιμον*, on voit figurer, dans le troisième chœur de danse, le Domestique des Scholes avec les Bleus de Péra et dans le quatrième, le Domestique des Excubiteurs.

<sup>1</sup> Faction Verte : 1<sup>ère</sup> section : Les Verts de Péra : τοῦ περατικοῦ δήμου τῶν Πρασίνων, Cer. I, 1, 13, 32 ; I, 2, 36 ; I, 8, 56 et passim.

<sup>2</sup> Faction Verte : 2<sup>ème</sup> section : Les Verts de la Ville ou Rouges : οἱ Πράσινοι τῆς πολιτικῆς, Cer. I, 10, 83, 84.

<sup>3</sup> Τῆς πολιτικῆς τὸ μέρος τῶν Πρασίνων, Cer. I, 17, 106 ; II, 35, 633.

<sup>4</sup> Ὁ δῆμος τοῦ Ῥουσίου, Cer. I, 14, 32 ; I, 2, 38 ; I, 17, 108 et passim.

<sup>5</sup> Ὁ Ῥούσιος, Cer. I, 69, 311 ; II, 15, 589.

<sup>6</sup> Cer. I, 9, 69 : τῶν περατικῶν μερῶν καὶ τῶν πολιτικῶν ; cf. Cer. I, 26, 146. On distinguait par le mot *περατικός*, de *πέρα*, au-delà, les faubourgs de Byzance situés soit de l'autre côté de la Corne d'Or soit sur la rive asiatique, en face de la capitale. Cf. Reiske, Comm. 85.

<sup>7</sup> Cer. I, 17, 108.

<sup>8</sup> Cer. I, 17, 105 - 106.

<sup>9</sup> Cer. I, 5, 49 - 50.

<sup>10</sup> Cer. I, 69, 311 ; II, 15, 588 - 589.

biteurs, avec les Verts de Péra ; dans le cinquième chœur figurent les Bleus et dans le sixième les Verts<sup>1</sup>. Il paraît qu'avant le règne de Michel III (842 – 867), les factions urbaines, τὰ δύο μέρη τῆς πολιτικῆς Βενέτων καὶ Πρασίνων, n'étaient pas admises à figurer dans les ballets de la cour<sup>2</sup>.

Très souvent, d'ailleurs, le Livre des Cérémonies oppose simplement les Bleus aux Verts, sans spécifier la section, οἱ Βένετοι... οἱ Πράσινοι<sup>3</sup>, τὸ μέρος τῶν Βενέτων... τὸ μέρος τῶν Πρασίνων<sup>4</sup>, οἱ τοῦ μέρους τῶν Βενέτων... οἱ Πράσινοι<sup>5</sup>. Très souvent aussi, le Livre des Cérémonies mentionne d'une façon générale les factions ou les deux factions : τὰ μέρη<sup>6</sup>, τὰ δύο μέρη<sup>7</sup>. Dans ce cas, il est très probable qu'il est question de l'ensemble des factions, autrement dit, des deux sections réunies de chacune des factions. Les historiens ne semblent pas, d'ailleurs, tenir compte de la division des factions en sections et opposent presque invariablement les Bleus et les Verts ; ce n'est qu'exceptionnellement qu'ils font allusion aux Blancs et aux Rouges. La division en sections ne semble, du reste, avoir eu d'intérêt qu'au point de vue des courses, de l'organisation de la garde civique et de la participation des factions aux cérémonies de la cour.

LES DÉMARQUES. Les démarques étaient les véritables chefs des factions ; ils étaient nommés par l'empereur<sup>8</sup> et figuraient dans la hiérarchie des grands officiers de la Couronne<sup>9</sup>. Leur *officium* comprenait un certain nombre de fonctionnaires divers<sup>10</sup>. Il n'y avait que deux démarques : le démarque des Bleus, ὁ δήμαρχος τῶν Βενέτων, et le démarque des Verts, ὁ δήμαρχος τῶν Πρασίνων<sup>11</sup>. Le démarque était le directeur politique de sa faction et il présidait à ses destinées et à son administration intérieure<sup>12</sup>. Le démarque était incontestablement le

<sup>1</sup> Cer. I,66,301.

<sup>2</sup> Cer. II,35,633.

<sup>3</sup> Cer. I,39,201.

<sup>4</sup> Cer. I,41,213 - 214.

<sup>5</sup> Cer. I,66,300 et passim.

<sup>6</sup> Cer. I,44,226 ; cf. Cer. I,40,204.

<sup>7</sup> Cer. I,40,205. Cf. Cer. I,39,201 ; I,66,300 ; II,21,617 et passim.

<sup>8</sup> Cer. I,55,269 - 270.

<sup>9</sup> Cer. II,52,715.

<sup>10</sup> Cer. II, 52,720.

<sup>11</sup> Cer. II,52,714.

<sup>12</sup> Theoph. Simoc. 327.

chef de la faction entière, composée de ses deux sections, qui obéissaient à la même direction et avaient une organisation commune <sup>1</sup>.

Entre les Bleus et les Blancs, d'une part, et entre les Verts et les Rouges, de l'autre, il n'y a pas simplement alliance, il y a union complète. Sans doute, à l'Hippodrome, les Bleus, les Blancs, les Verts et les Rouges avaient leurs tribunes spéciales, appelées *dèmes*, οἱ δῆμοι <sup>2</sup>. Les Bleus et les Verts étaient plus nombreux que les Blancs et les Rouges et ils occupaient des tribunes plus vastes : εἰς τοὺς δύο μεγάλους δῆμους τοῦ τε Βενέτου καὶ τοῦ Πρασίνου <sup>3</sup>, οἱ τῶν μεγάλων δῆμων <sup>4</sup>. Les Blancs et les Rouges occupaient des tribunes plus petites : οἱ μικροὶ δῆμοι <sup>5</sup>. C'est peut-être pour cette raison que l'on désigne parfois les Bleus et les Verts sous l'appellation de «factions majeures» et les Blancs et les Rouges sous l'appellation de «factions mineures» <sup>6</sup>. Les sources, en tout cas, ne font aucune allusion à pareille distinction.

Les tribunes des Blancs et des Rouges se trouvaient entre les tribunes des Bleus et des Verts et constituaient ce que le Livre des Cérémonies appelle τὸ μεσόδημον <sup>7</sup>.

À l'Hippodrome, les Bleus, les Blancs, les Verts et les Rouges faisaient courir sous leurs couleurs respectives ; leurs hénioques portaient l'écharpe distinctive, παννία, σημεῖα, de leurs sections, autrement dit, l'écharpe bleue, blanche, verte ou rouge <sup>8</sup>. Il est, du reste, possible, que l'écharpe des micropannites (μικρὸν παννίον) ou premiers cochers des Blancs et des Rouges ait été plus petite que celle des factionnaires ou premiers cochers des Bleus et des Verts. Entre Bleus et Blancs ;

<sup>1</sup> Hypace était démarque des Bleus (P r e g e r, Script. orig. CP. I,75). C'est peut-être pour cette raison que les Bleus, bien que comblés de faveurs par Justinien, se rallièrent à la cause de son rival. L'influence politique des démarques était, cela va de soi, considérable, car à Byzance les ambitieux cherchaient par tous les moyens à obtenir l'appui des factions (Theoph. Simoc. 332 - 333).

<sup>2</sup> Cer. II,15,588 - 589.

<sup>3</sup> Cer. II,15,589.

<sup>4</sup> Cer. I,69,319.

<sup>5</sup> Cer. I,69,319.

<sup>6</sup> A. R a m b a u d, De Byzantino Hippodromo et Circensibus Factionibus, Paris 1870, p. 97, n. 8 : «Factionarii ambo majora vexilla, micropanitæ ambo minora, id est minorum factionum vexilla gestabant.»

<sup>7</sup> Cer. I,69,316.

<sup>8</sup> Cer. I,69,336.

d'ailleurs, les victoires étaient considérées comme communes ; il en était de même entre Verts et Rouges <sup>1</sup>.

Les sections des Blancs et des Rouges ou Bleus et Verts de la Ville étaient considérées comme subalternes par rapport aux sections des Bleus et des Verts proprement dit ou Bleus et Verts de Péra. Ces derniers sont toujours mentionnés en premier lieu, avant les Blancs et les Rouges <sup>2</sup>.

Pour l'ensemble des factions Bleue et Verte, la couleur distinctive était le Bleu et le Vert ; les couleurs blanche et rouge ne semblent avoir été en usage que pour les courses. Les démarques des Bleus et des Verts portaient la chlamyde bleue ou verte, alors même qu'ils se trouvaient à la tête des Bleus ou des Verts de la Ville, autrement dit, des Blancs ou des Rouges pour les réceptions aux stations, attestant par là l'unité des factions sous une même couleur <sup>3</sup>.

Lors de sa nomination, le démarque des Bleus revêtait la chlamyde bleue et pourpre et le démarque des Verts la chlamyde verte et pourpre <sup>4</sup>. Quant aux Domestique des Scholes et au Domestique des Excubiteurs, qui commandaient respectivement les Bleus et les Verts de Péra, en tant que formations militaires <sup>5</sup>, lorsqu'ils faisaient fonction de démocrates, autrement dit de chefs des factions Bleue et Verte de Péra, ils portaient la chlamyde bleue tissée d'or ou verte tissée également d'or, *χλανίδιον Βένετον χρουσοφαντον* <sup>6</sup>. Lorsque les Domestiques des Nouméra et des Murs, remplaçant les Domestiques des Scholes et des Excubiteurs, siégeaient dans les tribunes des factions majeures, ils portaient également la chlamyde bleue et or ou verte et or <sup>7</sup>.

Dans les ballets de la Cour, auxquels les factions prenaient part, on voit figurer dans le 1<sup>er</sup> chœur de danses : le Domestique des Scholes, le Domestique des Nouméra, le démarque des Bleus avec sa faction, ainsi que les tribuns et les vicaires, ces derniers faisant partie de l'officium du Domestique des Nouméra <sup>8</sup>. Les tribuns et vicaires por-

<sup>1</sup> Cer. I,69,301.

<sup>2</sup> Cer. I,69,311,324,326,338.

<sup>3</sup> Cer. I,17,106.

<sup>4</sup> Cer. I,55,271.

<sup>5</sup> Les Blancs et les Rouges étaient simplement commandés par des démarques.

<sup>6</sup> Cer. I,17,105.

<sup>7</sup> Cer. II,15,588 - 589.

<sup>8</sup> Cer. II,52,719.

taient, à cette occasion, un costume bleu et blanc, à passementeries d'or. Dans le 2<sup>o</sup> chœur de danses figuraient : le Domestique des Excubiteurs, le Domestique des Murs, le démarque des Verts avec sa faction, ainsi que les tribuns et les vicaires, ces derniers faisant partie de l'officium du Domestique des Murs<sup>1</sup>. Les tribuns et vicaires portaient à cette occasion un costume vert et rouge, à passementeries d'or<sup>2</sup>.

Il y a lieu de noter que le Domestique des Scholes et le Domestique des Nouméra avec ses officiers sont associés avec le démarque des Bleus et sa faction, ce qui est naturel, car le Domestique des Scholes et, à son défaut, le Domestique des Nouméra, avaient le commandement des Bleus du Péra. Quant au Domestique des Excubiteurs et au Domestique des Murs avec ses officiers, ils étaient associés avec le démarque des Verts et sa faction, pour la même raison. Le costume des tribuns et des vicaires rappelait les couleurs des deux sections des factions.

LES FACTIONS, GARDE CIVIQUE. A la haute époque, il existait déjà, semble-t-il, une milice urbaine, ὁ τῆς πόλεως στρατός, chargée, en l'absence de l'armée régulière, de défendre la capitale. Il est probable que cette milice était recrutée parmi les factions<sup>3</sup>. En tout cas, les factions formaient une sorte de garde civique, à laquelle les empereurs firent plus d'une fois appel pour la défense de Constantinople. Lors d'une attaque des Avars, l'empereur Maurice (582 - 602), s'étant porté avec son armée jusqu'aux Longs Murs, confia aux factions la défense de la capitale : οἱ δῆμοι τὴν πόλιν ἐφύλαττον<sup>4</sup>. De même, lorsque Maurice fut attaqué par Phokas, en 602, il fit appeler Serge, le démarque des Verts, et Cosmas, le démarque des Bleus, et il chargea les factions de la défense des murs de Théodose. Serge déclara avoir à sa disposition 1.500 miliciens, alors que Cosmas n'en avait que 900<sup>5</sup>. Ces miliciens, οἱ δημόται, s'empressèrent, d'ailleurs, d'abandonner leur poste<sup>6</sup>.

A l'approche d'Héraclius, en 610, Phokas fit lui aussi appel aux

<sup>1</sup> Cer. II, 52, 719.

<sup>2</sup> Cer. I, 65, 293 - 296.

<sup>3</sup> Cer.App. 449 - 450.

<sup>4</sup> Theoph. 431 ; cf. Theoph. Simoc. 298

<sup>5</sup> Theoph. Simoc. 327 - 328.

<sup>6</sup> Theoph. Simoc. 331.

factions pour la défense de la capitale ; mais les factions, au lieu de combattre, acclamèrent Héraclius <sup>1</sup>. De même, lorsque les Avars assiégèrent Byzance, en l'absence d'Héraclius et de l'armée, la ville fut défendue par ses habitants, οἱ τῆς πόλεως <sup>2</sup>. Il est à peu près certain que les factions contribuèrent pour une large part à la résistance.

Au XI<sup>e</sup> siècle encore, l'existence d'une milice urbaine, recrutée vraisemblablement, au moins en partie, dans les factions, semble résulter de divers textes. En effet, lors de la révolte de Tornikios, comme la ville était démunie de troupes régulières, Constantin IX Monomaque (1042 – 1054) pour garder les remparts, réunit en toute hâte tous les soldats qu'il put trouver et leur adjoignit la milice urbaine, ὄχλος δημοτικός <sup>3</sup>. De même, pour défendre sa capitale assiégée par Alexis Comnène, Nicéphore III Botaniatè (1078 – 1081) semble avoir fait appel aux factions et à la population : πληθύος δημότιδος <sup>4</sup>. Enfin, Michel Attaleiates fait également allusion aux στρατιωτικά καὶ δημοτικά συντάγματα <sup>5</sup>. Sous ces diverses appellations, il est probable que l'on entendait désigner la milice des factions.

Cette milice de valeur militaire médiocre, souvent turbulente et indisciplinée, toujours besogneuse et demanderesse, se pliait, d'ailleurs, sans répugnance au service facile que l'on exigeait d'elle ; elle ne marchandait pas aux souverains les louanges hyperboliques et les acclamations bruyantes, quitte à manifester brutalement à l'Hippodrome, son véritable domaine, ses exigences et ses revendications.

Les empereurs s'appuyaient sur l'une ou l'autre faction, suivant les circonstances, mais généralement c'étaient les Bleus qui avaient la faveur impériale et en abusaient même. Favorable aux Bleus, l'empereur devenait fatalement suspect aux Verts et inversement. Rares furent les souverains qui réussirent à maintenir la balance égale entre les deux factions rivales. Dans l'histoire byzantine, presque toujours les Bleus représentent le loyalisme et les Verts l'opposition. En tant que faction favorisée, les Bleus, entre autres avantages d'ordre politique, avaient le privilège de saluer les premiers l'empereur à l'Hippodrome et de posséder un plus grand nombre de stations échelonnées le

<sup>1</sup> Jean d'Antioche, dans Müller, FHG V,38. Cf. Nic. de CP 4 ; cf. id. 14,18.

<sup>2</sup> Zonar. III,208.

<sup>3</sup> Zonar. III,628 ; cf. Céd. II,563.

<sup>4</sup> Zonar. III,728.

<sup>5</sup> Mich. Attal. 58.

long de la voie publique, ce qui leur procurait la satisfaction d'acclamer le souverain plus souvent que leurs rivaux, les Verts.

Aussi, lorsqu'un empereur montait sur le trône, le principal souci des factions était de savoir à qui le nouveau maître accorderait ses préférences. Par suite, les historiens notent avec soin les sentiments du nouvel empereur sur cette grave question, d'où dépendait parfois l'orientation politique de tout un règne. Théodose II fut favorable aux Verts <sup>1</sup>, Marcien pencha pour les Bleus <sup>2</sup>, Zénon s'appuya sur les Verts <sup>3</sup>, Anastase témoigna sa bienveillance aux Rouges <sup>4</sup> et par conséquent aux Verts. L'extrême partialité de Justinien et de Théodora pour les Bleus, habilement dissimulée cependant, est attestée par tous les historiens et fut une cause déterminante de la révolte Nika <sup>5</sup>. Cette espèce de préséance, accordée à une faction, est désignée par le Livre des Cérémonies sous le nom de προτίμησις <sup>6</sup>. D'ailleurs, le Livre des Cérémonies règle invariablement l'ordre des cérémonies officielles, comme si les Bleus avaient toujours la préséance.

Les factions pouvaient encore, à l'occasion, être employées à des travaux d'utilité publique. D'après la tradition, ce furent les factions, dont les miliciens étaient au nombre de 8.000, qui, sous la direction de leurs démarques, Mandala pour les Bleus et Charisios pour les Verts, construisirent le mur de Théodose <sup>7</sup>.

Uspenskij <sup>8</sup> pense que les factions constituaient un groupement administratif et militaire de la population de Constantinople. Mais divers textes opposent nettement les factions aux citoyens : τοῖς τε πολίταις καὶ τοῖς ἐκ τῶν χρωμάτων δημόταις <sup>9</sup>, ἀπὸ τῶν ταγμάτων ν', ἀπὸ δὲ τῶν δύο μερῶν τῶν δημοτῶν ἀνὰ ν', καὶ ἀπὸ τῶν πολιτῶν ν' <sup>10</sup>, τοὺς τε

<sup>1</sup> Malal. 351.

<sup>2</sup> Malal. 368.

<sup>3</sup> Malal. 379.

<sup>4</sup> Malal. 393.

<sup>5</sup> Proc.Hist.arc. 70 et passim.

<sup>6</sup> Cer. I,69,313,317,318,319,326. Cf. Reiske, Comm. 322.

<sup>7</sup> Preger, Script.orig. CP II,182.

<sup>8</sup> Uspenskij, Les partis de l'Hippodrome et les demeures de Constantinople (en russe). Viz. Vremm. I, 1894, 1-16. Cf. G. Manojlovic, Le peuple de Constantinople. Byzantion XI (1936), p. 619-644. Fr. Dvornik, The Circus Parties in Byzantium. Byzantina Metabyzantina I, 1946, 119-133.

<sup>9</sup> Nic. de CP, 78 : τοῖς τε πολίταις καὶ τοῖς ἐκ τῶν χρωμάτων δημόταις.

<sup>10</sup> Cer. II,21,617 : ἀπὸ τῶν ταγμάτων ν', ἀπὸ δὲ τῶν δύο μερῶν τῶν δημοτῶν ἀνὰ ν', καὶ ἀπὸ τῶν πολιτῶν ν'.



πολίτας καὶ τὸν δῆμον<sup>1</sup>, τὰ μέρη καὶ οἱ τῆς πόλεως καὶ τὰ στρατεύματα<sup>2</sup>, τὰ μέρη καὶ πᾶς ὁ λαός<sup>3</sup>.

Les miliciens des factions sont constamment désignés par le Livre des Cérémonies et les divers historiens sous le nom de οἱ δημόται<sup>4</sup>, sans que l'on puisse savoir de façon certaine, s'il s'agit de tous les membres de la faction ou seulement de ceux qui figuraient sur les rôles de la garde civique. Dans un texte, le Livre des Cérémonies oppose aux δημόται les φυλῆται, ὁ δήμαρχος μετὰ δλίγων δημοτῶν καὶ τῶν λοιπῶν φυλητῶν<sup>5</sup>. Ces derniers pouvaient être ou de simples partisans ou des membres de la faction non inscrits à la garde civique, soit à cause de leur âge, soit pour toute autre raison. Les miliciens des factions paraissent avoir été de piètres soldats, la plupart du temps disposés à lâcher pied devant l'ennemi ; par contre, ils excellaient dans les combats de rues et les émeutes, comme ils le prouvèrent au cours de la sédition Nika, en 532.

Le principal rôle des miliciens des factions consistaient à fournir des piquets d'honneur, chargés d'accueillir et de saluer l'empereur en diverses stations, soit à l'intérieur du Grand Palais, soit sur la voie publique, et de l'escorter dans ses promenades à travers la capitale. Les Bleus et les Verts de Péra, les Bleus et les Verts de la Ville, autrement dit, les Blancs et les Rouges, assuraient ce service tout de parade, sur lequel le Livre des Cérémonies fournit des détails précieux.

En tant que formations militaires, les factions avaient été rattachées, à une époque difficile à préciser, aux deux grands corps de l'armée impériale : le tagme des Scholes et le tagme des Excubiteurs. Les Bleus de Péra se trouvaient ainsi placés sous les ordres du Domestique des Scholes, qui prenait, à cette occasion, le titre de démocrate des Bleus, ὁ δημοκράτης τῶν Βενέτων, ἡγουν ὁ δομέστικος τῶν Σχολῶν<sup>6</sup>. Les Verts de Péra obéissaient, de leur côté, au Domestique des Excubiteurs, qui prenait, à cette occasion, le titre de démocrate des Verts,

<sup>1</sup> Cedr. II,563 : τοὺς τε πολίτας καὶ τὸν δῆμον.

<sup>2</sup> Cer. I,44,226 : τὰ μέρη καὶ οἱ τῆς πόλεως καὶ τὰ στρατεύματα.

<sup>3</sup> Cer. I,44,227 : τὰ μέρη καὶ πᾶς ὁ λαός.

<sup>4</sup> Malal. 397 : τῶν τοῦ Βενέτου μέρους δημοτῶν ; Chron.Pasc. 712 : καὶ δημοτῶν ἐξ ἑκατέρου μέρους (cf. 327.612) ; Theoph. Simoc. 331 : οἱ τὰ τεῖχη διαφρουροῦντες δημόται ; Theoph. 286 : δημότης (cf. 283) ; Nic. de CP, 4 : οἱ τῶν ἀντιθέτων χρωμάτων δημόται ; 14 : οἱ τοῦ πρασίνου χρώματος δημόται ; 78 : τοῖς τε πολίταις καὶ τοῖς ἐκ τῶν λεγομένων χρωμάτων δημόταις.

<sup>5</sup> Cer. I,69,312.

<sup>6</sup> Cer. I,1,12,13 ; I,2,35 ; I,5,50 ; I,17,108 et passim.

ὁ δημοκράτης τῶν Πρασίνων, ἤγουν ὁ δομέστικος τῶν Ἐκσκουβίτων<sup>1</sup>. En l'absence des Domestiques des Scholes et des Excubiteurs, le commandement des Bleus et des Verts de Péra passait, sans doute, aux Domestiques des Nouméra et des Murs, leurs suppléants habituels<sup>2</sup>. Quant aux Bleus et aux Verts de la Ville, autrement dit les Blancs et les Rouges, ils étaient commandés par leurs démarques respectifs fonctionnant comme chefs militaires.

Pour les réceptions aux stations, on voit, en effet, toujours les démarques à la tête des Blancs et des Rouges<sup>3</sup> : ὁ δήμαρχος τῶν Βενετῶν μετὰ τοῦ δήμου τοῦ λευκοῦ et ὁ δήμαρχος τῶν Πρασίνων μετὰ τοῦ δήμου τοῦ ῥουσίου. Le Livre des Cérémonies oppose les δημοκράται τῶν περατικῶν δήμων aux δήμαρχοι τῆς πολιτικῆς<sup>4</sup>.

En principe, les membres des factions n'étaient pas armés. Sous le règne de Justinien I, où la licence des factions se donna libre cours, Bleus et Verts se risquaient bien à sortir la nuit tout armés, mais, pendant le jour, ils dissimulaient leurs armes sous leurs vêtements<sup>5</sup>. Il est toutefois probable que les membres des factions enrôlés dans la milice urbaine étaient autorisés à porter des rames, lorsqu'ils étaient de service. Pendant la sédition Nika, en 532, deux cents jeunes Verts, armés et revêtus de la cuirasse, vinrent, en effet, offrir leur aide au prétendant Hypace<sup>6</sup>.

Au 10<sup>e</sup> siècle et antérieurement, les miliciens des factions, qui formaient les piquets d'honneur, étaient-ils armés ? Le Livre des Cérémonies est muet sur ce point, mais un passage de Liutprand<sup>7</sup> permet de pencher pour l'affirmative. Liutprand écrit, en effet : «Negotiatorum multitudo copiosa, ignobiliumque personarum, ea solennitate collecta ad susceptionem et laudem Nicephori, a palatio usque ad Sanctam Sophiam, quasi pro muris viæ margines tenuit, clipeolis tenuibus et spiculis vilibus dedecorata». Il paraît, d'après Liutprand, que la majeure partie de cette troupe était pieds nus. En tout cas, les acclama-

<sup>1</sup> Cer. I,5,51 ; cf. I,1,13 ; I,2,36 et passim. Les Domestiques des Scholes et des Excubiteurs, en tant que démocrates, n'étaient que les commandants militaires des factions, considérées comme garde nationale et n'avaient pas à s'immiscer dans les affaires des factions.

<sup>2</sup> Cer. II,15,588 - 589.

<sup>3</sup> Cer. I,1,14 ; cf. I,1,19,34 - 35 ; I,2,38 ; I,5,50 et passim.

<sup>4</sup> Cer. I,32,173 ; cf. I,10,83.

<sup>5</sup> Procope, Hist. arc. 49.

<sup>6</sup> Chron. Pasc. 625 ; Theoph. 284.

<sup>7</sup> Liutprand, Legatio (éd. Bonn), 347.

tions poussées par les miliciens sur le passage de l'empereur, correspondent exactement aux acclamations traditionnelles des factions.

CÉRÉMONIAL, DES RÉCEPTIONS AUX STATIONS. Lorsque l'empereur sortait processionnellement du Grand Palais, les démarques étaient prévenus d'avance, afin de pouvoir prendre leurs dispositions <sup>1</sup>. Les factions devaient, en effet, fournir des piquets de miliciens pour recevoir l'empereur aux stations déterminées. Ces stations s'appelaient τόποι <sup>2</sup>, ou στάσεις <sup>3</sup>. Les réceptions étaient dites δοχαί <sup>4</sup>.

Les réceptions étaient faites, selon les stations, soit par les Bleus de Péra, placés sous les ordres du Domestique des Scholes, qualifié de démocrate des Bleus, soit par les Verts de Péra, placés sous les ordres du Domestique des Excubiteurs, qualifié de démocrate des Verts, soit par les Bleus de la Ville ou Blancs, sous les ordres du démarque des Bleus, soit par les Verts de la Ville ou Rouges, sous les ordres du démarque des Verts <sup>5</sup>. Les démarques étaient assistés par les vice-démarques <sup>6</sup>, δευτερεύων.

Le cérémonial de la réception variait selon les circonstances. En règle générale, les hérauts ou crieurs des factions, οἱ κράκται, lorsque l'empereur approchait de la station, entonnaient une cantate en son honneur ; l'empereur venait alors se placer à l'endroit qu'il devait occuper et la réception commençait. Les hérauts récitaient les litanies que la foule des miliciens répétait à plusieurs reprises, en les entrecoupant d'acclamations ; on terminait par le polychronion traditionnel <sup>7</sup>.

Pendant que les hérauts récitaient leurs litanies, les chefs des factions, démocrates ou démarques, se tenaient les bras croisés ; lorsque les miliciens des factions répétaient les litanies, les chefs des factions bénissaient l'empereur d'un triple signe de croix avec un pli de leurs chlamydes <sup>8</sup>.

Les litanies, τὰ ἄκτα <sup>9</sup>, ou αἱ ἀκτολογίαί <sup>10</sup>, ou encore αἱ εὐφημίαί <sup>11</sup>,

<sup>1</sup> Cer. I,1,6.

<sup>2</sup> Cer. I,1,33 ; I,38,192 et passim.

<sup>3</sup> Cer. I,10,73 ; I,30,163 et passim.

<sup>4</sup> Cer. I,1,13 - 14 ; I,17,108 et passim.

<sup>5</sup> Cer. I,12 - 13 ; I,2,35 - 36 ; I,17,105 - 106 et passim.

<sup>6</sup> Cer. I,1,14.

<sup>7</sup> Cer. I,2,35 - 36 et passim.

<sup>8</sup> Cer. I,1,12, scolie.

<sup>9</sup> Cer. I,3,41 ; I,10,83 ; I,30,168 et passim.

<sup>10</sup> Cer. I,8,57. Cf. I,1,12, scolie ; I,3,42 ; I,4,44 et passim.

<sup>11</sup> Cer. I,23,132.

ou enfin τὰ τῆς εὐφημίας ἄκτα<sup>1</sup>, les litanies consistaient en versets de cantiques pieux appropriés à la fête du jour, accompagnés de souhaits pour l'empereur et sa famille<sup>2</sup>. Souvent, au cours des réceptions, les orgues se faisaient entendre<sup>3</sup>. Les litanies se récitait pendant la réception à la station même. Après la réception, l'empereur s'éloignait, précédé des miliciens de la faction, jusqu'à la station suivante. Pendant le trajet, les miliciens chantaient des cantates sur des rythmes divers : Ἀποκινεῖ ὁ βασιλεύς, αὐτοὶ δὲ οἱ τοῦ μέρους προπορεύονται ἔμπροσθεν τοῦ βασιλέως, λέγοντες δρομικά, εἰ δὲ κελεύει ὁ βασιλεὺς καὶ ἀπελατικά<sup>4</sup>. Ἐκαστον μέρος ἐν ἐκάστῃ αὐτῶν δοχῇ λέγει τὰ κατὰ συνήθειαν ἄκτα, ἐν δὲ τῇ προπομπῇ λέγει ἔμπροσθεν δρομικά, εἰ τύχη ἀπὸ κελεύσεως λέγει καὶ ἀπελατικούς<sup>5</sup>.

REMISE DE PLACET. Au cours de la réception, les chefs des factions, démocrates et démarques, remettaient à l'empereur un placet, τὸ λιβελλάριον. La cérémonie de la remise du placet avait lieu ainsi : les démocrates ou les démarques étaient amenés en présence de l'empereur par le maître des cérémonies et remettaient leur placet à l'empereur, qui le passait à son préposite, lequel le confiait à un chambellan<sup>6</sup>. Lorsque l'empereur était à cheval, le chef de la faction, avant de remettre son placet, baisait le pied du souverain<sup>7</sup>.

<sup>1</sup> Cer. I,5,49 - 50,51 ; cf. I,2,37,38,39,40 et passim.

<sup>2</sup> Cer. I,2,35 - 36 ; I,3,41,42 ; I,4,43 - 44 et passim.

<sup>3</sup> Cer. I,1,33 ; I,30,168.

<sup>4</sup> Cer. I,10,83.

<sup>5</sup> Cer. I,17,107. Τὰ δρομικά sont des cantates récitées en marchant sur une cadence rapide (Cer. I,8,57 : αἱ φωναί... ἄς λέγουσι δρομικῶς). Οἱ ἀπελατικοὶ ou τὰ ἀπελατικά désigne probablement des cantates, où l'empereur était désigné sous son nom. Dans divers ἀπελατικοὶ devait figurer le nom du personnage auquel le poème était adressé : Cer. I,69,314,316 ; I,73 367 ; I,78,374 ; I,63,282. Quant à l'ἀπελατικὸν δρομικόν, Cer. I,69,316, c'est peut-être, comme le dit Vogt (Le Livre des Cérémonies, Commentaire I, Paris 1935, 81), un «chant processional». Il y a lieu de noter que dans les litanies, ἄκτα, le nom de l'empereur pouvait également figurer et que dans le même chapitre, le Livre de Cérémonies désigne le même verset sous le nom de φωνή ou d'ἀπελατικόν : Cer. I,2,37 - 38,40 ; I,4,45 ; I,5,48.

<sup>6</sup> Cer. I,12 ; I,23,131 - 132.

<sup>7</sup> Cer. I,30,168. La remise du placet est souvent mentionnée : Cer. I,1,12 ; I,17,105 - 106 ; I,23,131 ; I,30,168 ; I,10,83 et passim. A. Vogt (Le Livre des Cérémonies, Commentaire I, Paris 1935, 52) veut voir dans le λιβελλάριον un «rouleau», contenant des morceaux que les dèmes devaient chanter et les acclamations propres à chaque fête. A. Vogt déclare qu'il est assez peu probable que le livret ait contenu «du moins à l'époque qui nous occupe» des pétitions, mais il ne donne pas les raisons de son interprétation.

Les démocrates des deux sections pératiques, Bleus et Verts de Péra, et les démarques des deux sections urbaines, Blancs et Rouges, remettaient chacun un seul placet, lors de leur première réception, à l'aller <sup>1</sup>. Au retour, il n'y avait pas de remise de placets dans les stations <sup>2</sup>. Toutefois, s'il n'y avait pas eu de réception à l'aller, les placets étaient remis à l'empereur, au retour <sup>3</sup>. En certaines circonstances, les chefs des factions, lors de réceptions, offraient à l'empereur des gerbes de fleurs et des bouquets <sup>4</sup>.

Les hauts dignitaires, lors de leur promotion, étaient également reçus par les factions en diverses stations, et recevaient eux aussi des placets <sup>5</sup>.

Que contenaient les placets remis à l'empereur, au nom des factions ? Nous l'ignorons. C'était, sans doute, des formules de loyalisme des vœux ; peut-être aussi quelque humble supplique ou quelques timides doléances.

BÉNÉDICTION. Au cours des réceptions, les chefs des factions, à la demande des miliciens, bénissaient l'empereur du signe de la croix, *κατασφραγίζει τοὺς δεσπότης κατὰ τὴν εὐφημίαν τοῦ δήμου* <sup>6</sup>. Le chef de la faction bénissait l'empereur avec un pli de sa chlamyde, généralement par trois fois <sup>7</sup>. Généralement, c'étaient les démocrates et les démarques qui bénissaient l'empereur, lors des réceptions ; en d'autres circonstances, c'étaient les miliciens de la faction qui accomplissaient ce rite. Ainsi, l'on voit les factions, lorsque l'empereur passe devant leurs stations, se contenter de l'acclamer, *ἐπεύχονται*, et de le bénir, sans réciter de litanies, *κατασφραγίζοντες, μηδὲν ἀκτολογοῦντες*. Dans ce cas, les litanies, semble-t-il, étaient remplacées par des poésies récitées par les notaires et les maïstorés des factions <sup>8</sup>. Parfois, du reste, les factions se contentaient de bénir de leur station l'empereur, sans autres formalités <sup>9</sup>.

<sup>1</sup> Cer. I, 10, 83.

<sup>2</sup> Cer. I, 1, 19.

<sup>3</sup> Cer. I, 17, 105 - 106 ; I, 10, 83.

<sup>4</sup> Cer. I, 18, 111 ; II, 7, 536.

<sup>5</sup> Cer. I, 45, 230 (curopalate) ; I, 47, 240 ; I, 47, 250 (patrice) ; I, 50, 360 (zôstè) ; I, 53, 267 (préfet), etc.

<sup>6</sup> Cer. I, 1, 12 ; cf. I, 1, 34 ; I, 10, 83.

<sup>7</sup> Cer. I, 1, 12, scolie ; cf. I, 23, 132.

<sup>8</sup> Cer. I, 1, 33 ; cf. I, 10, 73 ; I, 16, 98 ; I, 30, 163 ; I, 35, 181.

<sup>9</sup> Cer. I, 22, 127 ; I, 38, 192.

RÉCEPTIONS FIXES ET AMBULATOIRES. Certains jours, les factions ne faisaient pas de réceptions, mais, aux stations où les réceptions avaient lieu d'après la coutume, se tenait un représentant de la faction, le notaire ou le maïstôr. Ces personnages accueillait l'empereur avec des paroles appropriées à la fête, prononcées en latin, *ῥωμαϊζουσι*, et l'escortaient jusqu'à la station suivante, en récitant des poésies <sup>1</sup>.

Les notaires et les maïstorés faisaient partie de l'officium des démarques ; on les voit ici représenter à la fois la 1<sup>re</sup> et la 2<sup>o</sup> sections de leurs factions respectives aux diverses stations, preuve nouvelle de l'unité des factions, malgré leur division en sections.

D'ordinaire, l'empereur s'arrêtait pendant que se déroulait la cérémonie de la réception, *ἵσταμένων τῶν βασιλέων* <sup>2</sup>. Parfois aussi, l'empereur passait sans s'arrêter devant la station et les miliciens récitaient leurs litanies à son passage, ou, plus probablement, l'escortaient en récitant leurs litanies <sup>3</sup>. Sur la voie publique, l'empereur s'arrêtait aux diverses stations pour recevoir le placet et écouter les litanies. Puis, il continuait sa route, précédé par les miliciens qui venaient de faire la réception, jusqu'à la station suivante <sup>4</sup>.

RÉCEPTIONS ET PIQUETS D'HONNEUR ; LEUR NOMBRE. Certains itinéraires étaient jalonnés par de nombreuses stations. Dans le trajet du Grand Palais à st Mokios, l'empereur devait s'arrêter à 17 stations pour y recevoir les hommages des factions. Les Bleus de Péra faisaient 3 réceptions, les Verts de Péra 2, les Blancs ou Bleus de la Ville 7, les Rouges ou Verts de la Ville 5. Ces chiffres, qui paraissent exacts, ne correspondent pas avec les chiffres donnés dans le corps du chapitre, où, sur les 17 réceptions, 3 sont attribuées aux Bleus de Péra, 3 aux Verts de Péra, 5 aux Bleus de la Ville et 6 aux Verts de la Ville. Il y a certainement erreur dans l'attribution des stations, car, d'une manière générale, les Bleus de Péra et de la Ville faisaient un plus grand nombre de réceptions que les Verts de Péra et de la Ville <sup>5</sup>.

Les factions devaient elles fournir autant de piquets d'honneur

<sup>1</sup> Cer. I,1,26 - 27.

<sup>2</sup> Cer. I,1,12 ; cf. I,2,35 - 36 ; I,10,83 ; I,23,135.

<sup>3</sup> Cer. I,1,35.

<sup>4</sup> Cer. I,10,83 ; cf. I,17,105 - 106.

<sup>5</sup> Cer. I,17,108. Cf. A. Vogt, Constantin Porphyrogénète, *Le Livre des Cérémonies*, Commentaire I, Paris 1935, 128, mais qui ne signale pas cette difficulté.

qu'il y avait de stations sur l'itinéraire suivi par l'empereur ? Le Livre des Cérémonies ne permet pas de résoudre la question. Il est certain que les démocrates et les démarques accompagnaient l'empereur sur tout le trajet et se détachaient du cortège pour présider la réception, aux stations qui leur étaient assignées, comme on le voit par le chapitre 8 : ὑποστρεφόμενος ὁ δήμαρχος... μετὰ τοῦ δήμου... ποιεῖ ἐκεῖσε δοχὴν<sup>1</sup>.

Il est possible que chaque faction n'ait eu à fournir que deux piquets d'honneur, un pour la section pératique et un pour la section urbaine. Après sa première réception, chaque piquet se serait joint au cortège, pour faire les réceptions suivantes aux diverses stations où il devait les faire. On peut également admettre qu'à chaque station se trouvait un piquet d'honneur qui se joignait à ceux de sa section pour accomplir d'autres réceptions. Peut-être même le piquet d'honneur, après sa réception, accompagnait-il l'empereur jusqu'à la station suivante, puis, ayant terminé sa mission, s'éloignait.

En somme, pour ce qui est du trajet du Grand Palais à St Mokios, les factions, suivant les diverses hypothèses, auraient eu à fournir soit quatre piquets seulement, soit dix-sept, ce qui semble pour elles une lourde obligation. Les termes, dont se sert le rédacteur du chapitre 8, ὑποστρεφόμενος ὁ δήμαρχος... μετὰ τοῦ δήμου, permettraient de conclure qu'il n'y avait pas de piquet d'honneur à chaque station, mais qu'après sa première réception, le piquet se joignait au cortège impérial, dont il se détachait ensuite pour faire d'autres réceptions aux stations assignées à sa section.

Après la réception aux Lampes, en l'honneur du Préfet de la Ville, les Bleus escortaient le Préfet jusqu'à la station des Verts, dans les Scholes (les Saints Apôtres)<sup>2</sup>. Il est très vraisemblable qu'il en était de même, lors des réceptions en l'honneur de l'empereur.

**DROIT DE PROPRIÉTÉ DES FACTIONS SUR LES STATIONS.** Les factions avaient à l'intérieur du Grand Palais trois stations : Les Lampes, au Tribunal, les Saints Apôtres, dans les Scholes et la Chalcè, vestibule d'entrée du Grand Palais. En dehors du Grand Palais, les factions avaient de nombreuses stations, échelonnées le long des grandes voies publiques.

Il est une règle absolue : *chaque station est la propriété d'une fa-*

<sup>1</sup> Cer. I,8,56.

<sup>2</sup> Cer. I,53,267.

ction, qui l'occupe en vertu d'un droit fondé sur la tradition et irrévocable. La préférence que tel empereur manifeste pour telle faction, ne peut aller jusqu'à attribuer à la faction favorisée une station que la tradition a donnée à la faction rivale. Un fait historique confirme cette règle. Au début du règne de Phocas (602 – 610), une violente dispute s'éleva entre les Bleus et les Verts, à propos d'une station<sup>1</sup>. Les Verts, grâce à l'appui desquels Phocas était parvenu au trône, prétendaient occuper la station dite *Ampélion*, ἐν τῷ λεγομένῳ Ἀμπελίῳ, située dans la cour du Grand Palais, προπύλιον δὲ τοῦτο τῆς βασιλέως οἰκίας, pour y acclamer la nouvelle impératrice. Les Bleus s'y opposaient, jugeant cette prétention contraire à la tradition et inouïe, ἄηθες καὶ ἕξον.

La discussion dégénéra en tumulte qu'on eut grand peine à apaiser. Cosmas, démarque des Bleus, défendit violemment les droits de sa faction et les Bleus exaspérés allèrent jusqu'à crier ces paroles séditieuses : « Prends garde, Maurice n'est pas mort ! »<sup>2</sup>. Les expressions dont se servent les historiens, διὰ τόπους, ἐν οἷς ἴσταντο (Zonaras), διὰ στάσεις τόπων (Théophane), περὶ προτιμήσεως τόπου (Cédreus), sont significatives. La contestation porte sur le droit d'occuper l'une des stations du Grand Palais. La station en litige est évidemment celle où les factions acclamaient les souverains en premier lieu. Il s'agit donc de la station dite des Lampes, οἱ Λύχνοι, située au Tribunal, grande cour d'entrée du Grand Palais. Aussi, la mot ἀμπέλιον semble-t-il être une déformation du mot ἄμπουλον ou encore ἄμπουλα, qui signifie lampe<sup>3</sup>.

En résumé, les Verts, forts de l'appui de Phocas, voulaient recevoir les premiers l'impératrice et déposséder les Bleus de la station des Lampes. Les Bleus refusaient de subir une véritable expropriation et protestaient au nom de la tradition. Sans doute, à l'appui de leur prétention, les Verts pouvaient soutenir que la faction en faveur avait le privilège d'acclamer la première les souverains. A l'Hippodrome, ce privilège est consacré par le Livre des Cérémonies<sup>4</sup>. Il est vraisemblable que ce privilège était également observé dans les cérémonies officielles. Mais ce privilège ne pouvait prévaloir contre le droit

<sup>1</sup> Theoph. Simoc. 335 : ἦν γὰρ αὐτοῖς ἡ περὶ τῶν τόπων θέσις ἐπίμαχος.

<sup>2</sup> Theoph. Simoc. 335 ; cf. Theoph. 447 ; Cédreus I, 706 ; Zonar. tome III, 196.

<sup>3</sup> Cf. Du Cange, Gloss. s.v. et Pachym. II, 671, notes.

<sup>4</sup> Cer. I, 69, 316 : εἰ μὲν ἔχει ὁ Βένετος προτίμησιν... εἰ δὲ οἱ πράσινοι. Cf. I, 69, 325 – 326, 313, 317, 318 : οἶον ἔχει προτίμησιν ; et I, 69, 319 : ὁ ἔχων προτίμησιν.



de propriété que les factions avaient sur les stations, en vertu d'une tradition immémoriale.

Ce droit de propriété, confirmé par de nombreux passages du Livre des Cérémonies <sup>1</sup>, s'explique aisément. Chaque faction, en effet, devait savoir d'avance quelle station elle devait tenir pour y accueillir l'empereur. Il était impossible, lors des fréquentes sorties du souverain, d'indiquer alors à chaque faction à quelle station elle devait se rassembler. La répartition des stations entre les quatre factions aurait été un sujet de continuelles disputes.

Dans tous les itinéraires, on constate qu'un grand nombre de stations sont invariablement occupées par la même faction, et le plus souvent par la même faction. Au Grand Palais, la réception des Lampes était toujours faite, en principe, par les Bleus de Péra avec le démocrate des Bleus ou Domestique des Scholes <sup>2</sup>. L'identité de la 5<sup>e</sup> Schole avec la station des Lampes ne peut faire de doute, étant donné le personnel chargé de la réception. Cette identité se justifie, au reste, par plusieurs arguments.

D'après le chapitre 23 du Livre I, la station dite de la 5<sup>e</sup> Schole est la première ; or, la première station, où l'empereur était reçu par les factions, au Grand Palais, était la station des Lampes <sup>3</sup>.

D'après le chapitre 23, l'empereur, à la 5<sup>e</sup> Schole, allume des cierges devant la croix ; or, d'après le chapitre 1, l'empereur allume également des cierges aux Lampes devant la croix <sup>4</sup>.

Le chapitre 23 traite de la procession de Noël ; or, cette procession se déroulait d'après l'itinéraire décrit au chapitre 1, comme l'indique le rédacteur du chapitre 1 <sup>5</sup>.

D'après le chapitre 23, c'est de la Rotonde, τὸ στρογγύλον, située dans les Scholes, que l'empereur se rend à la 5<sup>e</sup> Schole <sup>6</sup>. Or, dans l'itinéraire-type du chapitre 1 <sup>7</sup>, c'est de la coupole à 8 colonnes, ὀκτακίονος θόλος, dite encore 1<sup>ère</sup> Schole ou Vieille Monnaie, que l'empe-

<sup>1</sup> Cf. par ex. : I,1,33 ; I,10,73 ; I,30,163 ; I,38,192 ; I,47,240, etc.

<sup>2</sup> Cer. I,1,12 ; I,2,35,40 ; I,23-131 : ἐν τῇ τῆς πέμπτης σχολῆς πύλῃ δέχεται αὐτὸν ὁ περατικὸς δῆμος [τῶν Βενέτων μετὰ καὶ τοῦ δομestίκου] τῶν σχολῶν.

<sup>3</sup> Cer. I,1,12 ; I,2,35.

<sup>4</sup> Cer. I,23,131 et I,1,12.

<sup>5</sup> Cer. I,1,22. Cf. A. Vogt, Constantin Porphyrogénète, Le Livre des Cérémonies, Commentaire I, Paris 1935, 144 - 152.

<sup>6</sup> Cer. I,23,131.

<sup>7</sup> Cer. I,1,11 - 12.

reur se rend aux Lampes, dans le Tribunal. L'identité de la coupole à 8 colonnes avec la Rotonde est certaine <sup>1</sup>.

L'itinéraire du chapitre 23 est écourté et doit être complété par l'itinéraire-type du chapitre 1. Au chapitre 23, seule la réception à la 5<sup>e</sup> Schole, autrement dit, aux Lampes, est indiquée de façon spéciale ; le rédacteur se contente de dire que les autres réceptions ont lieu avec le même cérémonial, sans spécifier les stations <sup>2</sup>.

L'itinéraire, suivi par l'empereur pour sortir du Grand Palais, d'après le chapitre 23, est exactement le même que celui du chapitre 1. D'après le chapitre 23 l'empereur, après ses dévotions dans la Rotonde, située dans les Scholes (région des Courtines), traverse les Scholes pour se rendre à la 5<sup>e</sup> Schole, où il reçoit les hommages des Bleus de Péra et du Domestique des Scholes, leur chef ; de là, il passe par les Scholes, pour sortir par la grande porte de la Chalçè.

D'après le chapitre 1, l'empereur, après ses dévotions dans la coupole à 8 colonnes (1<sup>ère</sup> Schole, Vieille Monnaie, Rotonde), traverse à nouveau le tricline des Excubiteurs, pour gagner la station des Lampes, au Tribunal, d'où il se rend dans les Scholes aux Saints-Apôtres, station des Verts de Péra, sous les ordres du Domestique des Excubiteurs. Au chapitre 23, l'itinéraire est écourté et jalonné simplement par quelques points de repère. La traversée du tricline des Excubiteurs est sous entendue, de même que celle du Tribunal et de la Chalçè. Les stations des Saints-Apôtres et de la Chalçè ne sont pas signalées. Toutefois, le rédacteur du chapitre 23 rappelle que le démocrate des Verts et les deux démarques président aux réceptions d'usage. Or, dans les itinéraires du Grand Palais à l'Horologion de Ste Sophie, le démocrate des Verts ou Domestique des Excubiteurs faisait sa réception aux Saints-Apôtres, dans les Scholes. L'empereur a donc nécessairement passé par la station des Sts Apôtres et il ne pouvait gagner cette station qu'après avoir passé par la station des Lampes, au Tribunal. La réception dans la 5<sup>e</sup> Schole ne peut donc être autre que la station des Lampes. Ebersolt <sup>3</sup> pense que l'itinéraire du chapitre 23 diffère de celui du chapitre 1, ce qui est très contestable.

La réception aux Lampes, dans le Tribunal, est faite par le Domestique (des Scholes), μετὰ τοῦ περατικοῦ αὐτοῦ δήμου τοῦ Λευκοῦ <sup>4</sup>.

<sup>1</sup> Cf. J. Ebersolt, *Le Grand Palais*, 29.

<sup>2</sup> Cer. I, 23, 132.

<sup>3</sup> J. Ebersolt, *Le Grand Palais*, 29, n. 5.

<sup>4</sup> Cer. I, 1, 20.

L'erreur est évidente. Il n'existait pas de faction Blanche pératique ; la faction Blanche était une faction urbaine. Aussi faut-il lire : μετὰ τοῦ περατικοῦ αὐτοῦ δήμου τῶν Βενέτων, et corriger ainsi Vogt <sup>1</sup>.

La réception aux Sts Apôtres, dans les Scholes, est toujours faite par les Verts de Péra, avec le démocrate des Verts ou Domestique des Excubiteurs <sup>2</sup>. Aussi est-ce par erreur que le démocrate des Verts ou Domestique des Excubiteurs est associé avec la faction pératique Rouge <sup>3</sup>. Il faut donc lire : μετὰ τοῦ περατικοῦ αὐτοῦ δήμου τῶν Πρασίνων.

La réception *dans la Chalçè* est toujours faite par les Bleus de Péra avec le démocrate des Bleus ou Domestique des Scholes <sup>4</sup>. C'est donc par erreur que le démocrate des Bleus ou Domestique des Scholes est associé avec la faction pératique Blanche <sup>5</sup>. Il faut lire : μετὰ τοῦ περατικοῦ αὐτοῦ δήμου τῶν Βενέτων. Un peu plus loin <sup>6</sup>, la réception dans la Chalçè est faite par la faction pératique des Bleus, évidemment avec le Domestique des Scholes. Enfin, un peu plus loin encore <sup>7</sup>, la réception dans la Chalçè est faite par le démocrate des Bleus ou Domestique des Scholes, avec sa faction pératique des Bleus.

La réception *en dehors du cancel de la Chalçè* ou en dehors de la Chalçè est toujours faite par le démarque des Bleus avec la faction Blanche, à l'aller <sup>8</sup>. Toutefois, au retour, la réception au cancel de la Chalçè était faite par le démocrate des Bleus ou Domestique des Scholes, avec la faction pératique des Bleus <sup>9</sup>. On a ici l'exemple d'une station occupée, selon les circonstances, par l'une ou par l'autre des sections de la même faction. Le fait n'a rien d'anormal, car la station appartenait à la faction tout entière et n'était pas la propriété exclusive de l'une des sections.

La réception à la *Porte de Fer* ou petite porte de la Chalçè est faite par la faction Rouge avec le démarque des Verts <sup>10</sup>. Au chapitre

<sup>1</sup> A. Vogt, Le Livre de Cérémonies, I, 15, 18 - 19.

<sup>2</sup> Cer. I, 1, 13 ; I, 2, 36 et 40.

<sup>3</sup> Cer. I, 1, 19 et A. Vogt, op.cit., I, 15, 14 - 15.

<sup>4</sup> Cer. I, 1, 13 ; I, 2, 37, 39 - 40.

<sup>5</sup> Cer. I, 1, 19 et A. Vogt, op.cit., I, 15, 9 - 10.

<sup>6</sup> Cer. I, 17, 107.

<sup>7</sup> Cer. I, 30, 168.

<sup>8</sup> Cer. I, 1, 14 ; I, 2, 37.

<sup>9</sup> Cer. I, 1, 32 ; I, 5, 51 ; I, 8, 57.

<sup>10</sup> Cer. I, 1, 19 ; I, 1, 35.

22, la réception est faite par la faction des Verts<sup>1</sup>. Il s'agit très certainement des Verts de la Ville ou Rouges. Et au chapitre 2, la réception à la Porte de Fer est faite avec le démarque des Verts, μετὰ τοῦ δήμου τοῦ Λευκοῦ<sup>2</sup>. L'erreur est certaine. Le démarque des Verts commandait la faction Rouge, alors que la faction Blanche relevait du démarque des Bleus.

La réception à l'*Horologion de Ste Sophie* est faite par la faction des Bleus avec la faction Blanche<sup>3</sup>. Au chapitre 9, la réception à l'*Horologion* est faite par la faction des Bleus avec le démarque<sup>4</sup>. Il s'agit évidemment des Bleus de la Ville ou Blancs, qui relevaient du démarque des Bleus.

La réception au *Puits Sacré* est faite par le démarque des Bleus avec la faction Blanche<sup>5</sup>. De même, au chapitre I, 1, 19, la réception au Puits Sacré est faite par la faction des Bleus avec son démarque. Il s'agit évidemment des Bleus de la Ville ou Blancs, qui relevaient du démarque des Bleus. Il en est de même, au chapitre 23 : au Puits Sacré la réception est faite par la faction des Bleus avec son démarque. Il s'agit évidemment des Bleus de la Ville ou Blancs<sup>6</sup>.

La réception au *Milion* est constamment faite par les Blancs avec le démocrate des Bleus<sup>7</sup>.

La réception au *Prétoire* est constamment faite par la faction Blanche avec le démarque des Bleus<sup>8</sup>.

La réception aux *Artopolia* est toujours faite par les Rouges ou Verts de la Ville, avec le démarque des Verts ; parfois, la présence du démarque n'est pas mentionnée, mais, d'après le cérémonial, il devait présider à la réception<sup>9</sup>.

Ces exemples, qui portent sur les trois grandes stations des factions à l'intérieur du Grand Palais et sur diverses stations importantes, échelonnées sur la voie publique, sont significatifs.

<sup>1</sup> Cer. I,22,127.

<sup>2</sup> Cer. I,2,39 et A. Vogt, op.cit., I, 32,27 - 28.

<sup>3</sup> Cer. I,1,14 ; I,2,38.

<sup>4</sup> Cer. I,9,64.

<sup>5</sup> Cer. I,1,34.

<sup>6</sup> Cer. I,23,135.

<sup>7</sup> Cer. I,1,32 ; I,5,51 ; I,8,56. Cf. I,17,106 (Bleus de la Ville, autrement dit, Blancs), Cer. I,30,168 (Bleus avec démarque, donc Bleus de la Ville ou Blancs) ; I,79,375 : le Préfet est reçu au Milion par les Bleus (il s'agit très vraisemblablement des Bleus de la Ville ou Blancs).

<sup>8</sup> Cer. I,5,51 ; I,8,56 ; I,17,106,108 ; I,79,376.

<sup>9</sup> Cer. I,8,56 ; I,5,50 - 51 ; I,10,84 ; I,17,106.

La même station, on le voit, est toujours tenue par la même faction et même généralement par la même section de faction. Dans ces conditions, il est permis de généraliser et d'affirmer que chaque station était la propriété d'une faction et ne devait jamais être occupée par la faction rivale. Sans doute, en comparant les divers itinéraires décrits dans le Livre des Cérémonies, on trouve parfois la même station attribuée à deux factions différentes, mais le manuscrit du Livre des Cérémonies est très défectueux. Dans l'énumération des stations on peut relever de nombreuses omissions ou interversions, entraînant naturellement des erreurs dans l'attribution des stations aux factions. Nous signalerons ces erreurs à l'occasion.

Nous avons vu que chaque station était la propriété d'une faction ; il faut ajouter que la station appartenait à la faction entière, sans distinction de section. Sans doute, on l'a vu, la même station était en général tenue par la même section, Bleus de Péra ou de la Ville ou Blancs, Verts de Péra ou de la Ville ou Rouges, mais il n'en était pas toujours ainsi.

Les réceptions en l'honneur du nouveau Préfet sont faites aux Lampes par les Bleus, et dans les Scholes (Sts Apôtres) par les Verts. Ce sont les démarques qui président la réception et remettent au nouveau fonctionnaire les placets d'usage<sup>1</sup>. Les réceptions en l'honneur des nouveaux patrices, sont faites aux Sts Apôtres dans les Scholes par les Verts, et dans la Chalçè par les Bleus. Ce sont les démarques qui président également les réceptions et remettent les placets d'usage<sup>2</sup>.

Les Bleus et les Verts, se trouvant sous les ordres de leurs démarques, sont très vraisemblablement les Bleus et les Verts de la Ville, autrement dit, les Blancs et les Rouges. Ils occupent donc des stations tenues ordinairement par les Bleus et Verts de Péra, sous les ordres des démocrates. Il est probable que pour les réceptions en l'honneur de simples dignitaires ou fonctionnaires, seules les sections urbaines étaient conviées.

D'après le chapitre 48<sup>3</sup>, les nouveaux patrices sont reçus par les Bleus et leur démarque à la station où l'empereur allume des cierges pour la troisième fois au sortir des Grandes Portes, puis par les Verts et leur démarque à la porte de la Chalçè. Nous savons par l'itiné-

---

<sup>1</sup> Cer. I,53,265 - 267.

<sup>2</sup> Cer. I,48,252 - 254.

<sup>3</sup> Cer. I,48,250. Cf. A. Vogt, *op.cit.*, I, 67 - 68.

raire-type du chapitre 1<sup>1</sup> que l'empereur allumait des cierges en premier lieu à la coupole aux 8 colonnes, en deuxième lieu aux Lampes et en troisième lieu aux Saints-Apôtres. La station, où l'empereur allume pour la troisième fois des cierges, est incontestablement la station des Sts Apôtres, station des Verts, et ordinairement des Verts de Péra<sup>2</sup>. C'est donc par erreur que le texte fait faire en ce lieu la réception par les Bleus. De même, la réception suivante, à la porte de la Chalçè, est attribuée par erreur aux Verts : elle devait être faite par les Bleus, et ordinairement par les Bleus de Péra. L'erreur est, d'ailleurs, corrigée au paragraphe suivant<sup>3</sup>, où il est dit que la réception aux Sts Apôtres est faite par les Verts et la réception à la Chalçè par les Bleus.

Les textes précités montrent que les stations au Grand Palais, occupées en règle générale par les Bleus et Verts de Péra avec leurs démocrates, pouvaient être tenues à l'occasion par les Bleus et les Verts de la Ville avec leurs démarques. D'ailleurs, c'était toujours la même faction, représentée par l'une ou par l'autre de ses sections qui occupaient la même station.

En dehors du Grand Palais, certaines stations semblent avoir été occupées soit par la section « majeure » soit par la section « mineure » de la même faction. Au cancel de la Chalçè, la réception est faite à l'aller par les Blancs et au retour par les Bleus de Péra avec le démocrate<sup>4</sup>. Au retour, l'empereur rentrait à cheval au Grand Palais et il n'y avait pas de réception à l'intérieur du Grand Palais<sup>5</sup>.

Certains jours, les factions étaient dispensées d'assister aux réceptions et se faisaient représenter par leurs délégués : les notaires et les maïstorés, qui faisaient partie de l'officium des démarques. Le notaire ou le maïstor des Bleus occupaient les stations réservées aux Bleus et accueillaient l'empereur, qu'ils escortaient, en récitant des poèmes appropriés aux circonstances, jusqu'à la station suivante. Le notaire

<sup>1</sup> Cer. I,1,11 - 12,13.

<sup>2</sup> Le fait est confirmé par l'indication : *ὅτε προέρχεται ἔξωθεν τῶν μεγάλων πυλῶν*. Les grandes portes en question sont celles qui du Tribunal s'ouvraient sur les Scholes à proximité des Sts Apôtres : Cer. I,1,27 : *ἕως τῶν πυλῶν τῶν ἀγουσῶν εἰς τὰς σχολάς· ἀπὸ τῶν ἐκεῖσε εἰσφερουσῶν μεγάλων πυλῶν*.

<sup>3</sup> Cer. I,48,252 - 254.

<sup>4</sup> Cer. I,1,32 ; I,5,51 ; I,8,57.

<sup>5</sup> Cer. I,1,32. L'empereur descendait de cheval devant la grande porte du tricline des Candidats et ne passait pas par les Sts Apôtres et les Lampes.

ou maïstor des Verts occupaient les stations réservées aux Verts et accueillait l'empereur, qu'ils escortaient, en récitant des poèmes appropriés aux circonstances, jusqu'à la station suivante <sup>1</sup>.

Le notaire des Bleus occupe la station des Lampes (station des Bleus de Péra) ; le maïstor des Verts occupe la station des Sts Apôtres (station des Verts de Péra) ; le maïstor des Bleus occupe la station de la Chalcè (station des Bleus de Péra) ; le notaire des Verts occupe la station de la Porte de Fer (station des Rouges ou Verts de la Ville). Comme le maïstor des Verts escorte l'empereur de la Porte de fer jusqu'au Puits-Sacré, la réception devant le Puits-Sacré, n'ayant pas de raison d'être, est supprimée.

Ainsi les notaires et les maïstorés représentent indifféremment les deux sections de leur faction, puisqu'ils occupent des stations attribuées d'ordinaire soit à la section pératique soit à la section urbaine. Les notaires et maïstorés, subordonnés du démarque, sont des officiers de la faction prise dans son ensemble et, à ce titre, ils peuvent occuper une station pératique ou urbaine, parce que la station est la propriété de toute la faction.

Un texte vient encore confirmer le droit de propriété des factions sur leurs stations. A l'intérieur du Grand Palais, les Bleus, sans doute en vertu d'un antique privilège, faisaient toujours la première réception à la station des Lampes. Or, sur le passage des nouveaux patrices, la réception aux Lampes n'ayant pas lieu les jours ordinaires pour des raisons de protocole que nous ignorons, la rère réception est faite aux Sts Apôtres ; comme la station des Sts Apôtres est une station des Verts, ce sont donc les Verts qui, contrairement aux usages, reçoivent les premiers les nouveaux dignitaires ; la 2<sup>o</sup> réception a lieu ensuite dans la Chalcè, station des Bleus, et elle est naturellement faite par les Bleus <sup>2</sup>. Si les stations n'avaient pas été la propriété des factions, il aurait été tout naturel de permettre aux Bleus de faire les premiers leur réception aux Sts Apôtres, quitte à autoriser les Verts à faire ensuite leur réception dans la Chalcè. Mais une pareille décision aurait été sans doute considérée par les factions comme une véritable expropriation. Comme on l'a vu, c'est par erreur que le ch. 48, dans son premier paragraphe <sup>3</sup>, fait faire la rère réception par les Bleus aux

---

<sup>1</sup> Cer. I,1,26 - 27.

<sup>2</sup> Cer. I,48,254.

<sup>3</sup> Cer. I,48,250.

Sts Apôtres et la 2<sup>e</sup> par les Verts à la Chalçè. Il y a une interversion certaine dans l'indication des factions <sup>1</sup>.

Une scolie du ch. 48 fournit certains éclaircissements <sup>2</sup>. Il est dit que si la promotion d'un partice coïncide avec une procession à Ste Sophie le nouveau dignitaire est reçu en premier lieu aux Lampes par les Bleus avec leur démarque et, en second lieu, dans les Scholes (Sts Apôtres) par les Verts et leur démarque. Quant à la 3<sup>e</sup> réception, elle avait lieu à la Chalçè et était faite par les Bleus, comme l'indique le ch. 48 <sup>3</sup>.

De ce qui précède on peut conclure ceci :

1. Les factions ont un droit de propriété absolu sur les stations que la tradition leur a attribuées.

2. Ce droit de propriété appartient à la faction tout entière et non à l'une seulement de ses sections. Sans doute, d'une façon générale, c'est la même section qui occupe la même section, mais la règle n'est pas absolue et peut fléchir en certaines occasions.

Comme corollaire de ces propositions, on peut poser le principe suivant. Lorsqu'on a établi, en vertu de textes précis et concordants, le droit de propriété d'une faction sur une station déterminée, on peut être certain que si un texte isolé attribue la dite station à la faction rivale, le texte en question est altéré soit par suite d'une omission soit par suite d'une interversion.

L'emplacement des stations, ayant été fixé par la tradition, est immuable. Au Grand Palais, les Lampes, les Sts Apôtres, la Chalçè sont des emplacements précis. Sans doute, la position de certaines stations sur les places publiques de la capitale, places du Bœuf, de l'Amastrianum, du Taureau et de Constantin, n'est pas indiquée de façon précise, mais il est certain que ces stations se trouvaient sur un point fixe des diverses places. Pour d'autres stations, dont la position exacte serait difficile à situer, le Livre des Cérémonies donne parfois des précisions. C'est ainsi que la station au Xérolophos se trouvait ἐν τῇ καμάρα τοῦ Ξερολόφου, μέχρι τῆς πρώτης καμάρας <sup>4</sup>. Dans un autre chapitre, la station du Xérolophos se trouve en face de l'oratoire de St Callinique <sup>5</sup>. Il s'agit, en réalité, du même emplacement, diverse-

<sup>1</sup> A la ligne 6, il faut lire : τῶν πρασίνων et à la ligne 12 : τῶν Βενέτων.

<sup>2</sup> Cer. I,48,252.

<sup>3</sup> Cer. I,48,254.

<sup>4</sup> Cer. I,17,106.

<sup>5</sup> Cer. I,8,56.



ment indiqué. La station des Artopolia se trouvait sous une voûte : ἐν τῷ φουρνικῷ τῶν Ἀρτοπωλιῶν<sup>1</sup>. Le plus souvent, d'ailleurs, la position de la station est indiquée par la mention d'un édifice voisin (St Polyeucte, Ste Euphémie d'Olybrius, St Mocios, etc.) ou d'un monument quelconque (les Lions de marbre, l'acqueduc, l'Exokionion, etc.).

De ce qui précède, il ressort que les stations occupaient un emplacement fixe. C'est cet emplacement seul qui appartenait aux factions. L'espace qui s'étendait d'une station à la station suivante pouvait être librement parcouru par les deux factions rivales.

Dans les divers itinéraires, les stations sont généralement désignées sous la même appellation. Cependant, selon les itinéraires, certaines stations peuvent être désignées sous des appellations différentes. Il est, au surplus, toujours facile d'identifier la station. La station des Lampes, comme on l'a vu, est désignée au ch. 23 sous le nom de 5<sup>o</sup> Schole<sup>2</sup> et la station des Sts Apôtres est qualifiée, au ch. 48, de «station où l'empereur allume des cierges pour la troisième fois»<sup>3</sup>. La station de la Porte de Fer<sup>4</sup> est dite encore : station de la petite porte de la Chalçè<sup>5</sup>. La station du cancel de la Chalçè<sup>6</sup> est dite encore station en dehors de la Chalçè<sup>7</sup>. La station devant la Grande porte menant à l'Augoustéon<sup>8</sup> est appelée ailleurs «station d'Achille», près de la grande porte de Mélétiος<sup>9</sup>, ou encore «station de Zeuxippe»<sup>10</sup>.

Parfois, le Livre des Cérémonies n'indique pas le nom de certaines stations fort rapprochées les unes des autres et se contente d'indiquer que les factions font leur réception un peu plus loin, καὶ πάλιν μετὰ μικρόν<sup>11</sup>.

Le Livre des Cérémonies, après avoir énuméré une ou plusieurs fois les stations d'un même itinéraire, estime avec raison qu'il est inutile de se répéter en toutes occasions ; il se contente de dire en conséquence que les factions font leurs réceptions coutumières à leurs sta-

<sup>1</sup> Cer. I,5,50 ; I,8,56.

<sup>2</sup> Cer. I,23,131.

<sup>3</sup> Cer. I,48,250.

<sup>4</sup> Cer. I,1,19,35 ; I,2,39.

<sup>5</sup> Cer. I,22,127.

<sup>6</sup> Cer. I,1,14 ; I,1,32 ; I,5,51 ; I,8,57.

<sup>7</sup> Cer. I,2,37.

<sup>8</sup> Cer. I,1,14.

<sup>9</sup> Cer. I,2,37 - 38 ; I,8,56.

<sup>10</sup> Cer. I,17,107 ; I,10,84.

<sup>11</sup> Cer. I,1,32 ; cf. I,8,56.

tions respectives, en renvoyant aux itinéraires-types. L'empereur traverse les Excubiteurs, les Scholes et la Chalçè et se rend au Puits-Sacré et les factions font leurs réceptions «aux stations habituelles»<sup>1</sup>. Pour se rendre au Puits-Sacré, l'empereur devait passer par 5 stations, dont 3 à l'intérieur du Grand Palais et 2 en dehors : Les Lampes dans le Tribunal, les Sts Apôtres dans les Scholes, la Chalçè, la Porte de Fer et devant le Puits-Sacré. L'itinéraire est décrit au ch. 1, mais en sens inverse<sup>2</sup>. Lorsque l'empereur se rendait à l'Horologion de Ste Sophie, son trajet est minutieusement décrit et jalonné par six stations. Au Grand Palais, les Lampes, les Sts Apôtres, la Chalçè, et, en dehors du Grand Palais, le cancel de la Chalçè, la grande porte menant à l'Augoustéon, l'Horologion de Ste Sophie<sup>3</sup>. Au ch. 38, il est simplement dit que l'empereur se rend à l'église (Horologion) par les Scholes et que les factions l'attendent à leurs stations<sup>4</sup>.

Le Livre des Cérémonies, au lieu d'énumérer en maints chapitres à nouveau les stations, en indiquant en outre le personnel des réceptions, se bornant à renvoyer le lecteur aux itinéraires-types, permet de conclure que le même itinéraire était toujours jalonné par les mêmes stations et qu'à ces stations la réception était toujours faite par le même personnel ; ce qui confirme encore le droit de propriété des factions sur leurs stations respectives.

R. GUILLAND

<sup>1</sup> Cer. I,10,73. Cf. I,30,163 ; I,35,181 ; I,9,69 ; I,26,146.

<sup>2</sup> Cer. I,1,19 - 20 ; I,2,39 - 40.

<sup>3</sup> Cer. I,1,12 - 14 ; cf. I,2,35 - 38.

<sup>4</sup> Cer. I,38,192.